

ARRETE N° 170/2024/AT

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre Ide 1 l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU la demande du responsable des services techniques de LIVAROT-PAYS D'AUGE.

**CONSIDERANT** qu'il est absolument nécessaire de garantir la sécurité de toutes et tous lors de ces travaux et d'en assurer le bon déroulement.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les agents des services techniques de Livarot-Pays d'Auge sont autorisés à occuper le domaine public le **mercredi 15 Octobre 2024 de 08h00 à 16h30** dans le cadre de travaux de forage sur la chaussée entre la route départementale 4 depuis la rue Racine et le cimetière de Livarot à Livarot-Pays d'Auge.

**ARTICLE 2 :** Des feux tricolores ( en alternance ) seront installés par les agents de la commune de Livarot Pays d'auge pour faciliter les travaux et la circulation pendant la manutention.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par les agents de la commune de Livarot-Pays d'Auge.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados  
Monsieur Le chef de Centre des Sapeurs Pompiers de LIVAROT  
Monsieur Le Policier Municipal de livarot-Pays d'Auge  
Monsieur le responsable des services techniques de Livarot-Pays d'Auge

Chargés chacune en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, le 11 Octobre 2024,  
Le Maire déléguée  
Vanessa BONHOMME

